



Aikitei jutsu Ryu Abe (A.R.A.)

Siège social : 16 rue des étangs 60112 Milly sur Thérain

合
気
体
術

DECLARATION D'ACCIDENT

La présente déclaration est à compléter par le responsable de la salle ou du club et doit être renvoyée dans les cinq jours qui suivent l'accident à :

1. – Original : Assurance AXA, Christian PINCEMAILLE, mail de l'EGLISE
95110 SANNOIS. (Tél : 0139 81 13 61 1, Fax : 01 39 81 12 41,
mail : agence.pincemaille@axa.fr)
2. – Double : Siège de l'ARA - 16 rue des étangs 60112 MILLY sur THERAIN.

Joindre à cette déclaration les justificatifs des dépenses engagées au titre de cet accident, de même qu'un certificat médical de 1^{ère} constatation de blessure.

RENSEIGNEMENTS CLUB

Nom du Club : N° d'Affiliation A.R.A. :

Adresse du Club :

Ville : Code Postal :

Tél : Mail :

Date de l'Accident :/...../..... Lieu de l'Accident :

REFERENCES DE LA VICTIME :

Nom : Prénom :

Date de Naissance :/...../..... Lieu :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél : Mail :

Profession : N° de licence (année en cours) :

CIRCONSTANCES DETAILLEES DE L'ACCIDENT :

.....
.....
.....
.....

TEMOINS : (Nom, Prénom, Adresse) ;

SIGNATURES :

De l'Adhérent : la relation des circonstances vous paraît-elle conforme : <oui> - <non>

Date :/...../..... Signature de l'Adhérent : du Professeur ou du Responsable :